Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260504-2026_33-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026

Date de la convocation : 28/04/2026
Date d'affichage : 28/04/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les quatre mai à vingt et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

2026-33 MAITRISE D'ŒUVRE ÉGLISE : ÉTUDE CHARPENTE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code du patrimoine, notamment les dispositions relatives aux édifices cultuels appartenant aux communes ;
Considérant l'état de la charpente de l'église communale nécessitant un diagnostic technique préalable à d'éventuels travaux de restauration ;
Considérant qu'il convient de missionner un maître d'œuvre compétent pour réaliser ce diagnostic ;
Considérant l'urgence ou l'importance de disposer d'un avis technique fiable afin d'assurer la sécurité de l'édifice et la préservation du patrimoine communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 – Mission de maîtrise d'œuvre
Le Conseil municipal autorise le recours à un **maître d'œuvre** pour la réalisation d'un **diagnostic complet de la charpente de l'église communale**.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260504-2026_33-DE

Article 2 – Choix du maître d'œuvre

Le Conseil municipal confie cette mission à :

Mandataire : ARCHAEB Dinan pour un montant de **9 174,00 € HT**
Sous-traitant :
-FLY HD Concarneau pour un montant de **1246,00 € HT**
-ATELIER LE BER Sizun pour un montant de **1 185,60 € HT**
Co-traitant : CABINET FOURNIGAULT Alençon pour un montant de **850,00€ HT**

ARCHAEB

COMMUNE DE GRÂCE-UZEL (22)
ÉGLISE NOTRE-DAME
MISSION : Étude diagnostic des charpentes
OFFRE FINANCIERE - EQUIPE MOE

Mois d'établissement du devis M(0) : avr.-26

Date de l'établissement de l'offre : 13/04/26

Monsieur le Maire,
François HINDRE
1 Place de la mairie 22460
GRACE-UZEL

Répartition des honoraires suivant phasage du marché

Eléments de mission	Détails	ARCHAEB (mandataire) Architecte	FLY HD (sous-traitant) Photogrammétrie	ATELIERS LE BER (sous-traitant) Charpentier	CABINET FOURNIGAULT (cotraitant) Economiste	TOTAL HT
PHASE 1 Etude documentaire	Notice historique de principe sur les charpentes / couvertures	1 035,00 €				1 035,00 €
PHASE 2 Diagnostic sanitaire	Relevé des charpentes en plan et coupe	3 189,00 €	1 246,00 €			4 435,00 €
	Etat des lieux précis et détaillé sur les charpentes	1 425,00 €		592,80 €		2 017,80 €
	Localisation et analyse des désordres rencontrés	465,00 €				465,00 €
	Dossier photographique des désordres et rapport	378,00 €				378,00 €
	Cahiers des charges	93,00 €				93,00 €
PHASE 3 Plan pluriannuel de travaux	Préconisations des travaux appropriés à la conservation	372,00 €		592,80 €	850,00 €	1 814,80 €
	Programme de maîtrise d'œuvre	930,00 €				930,00 €
Réunions de présentation / visite et déplacement		1 008,00 €				1 008,00 €
Suivi administratif		279,00 €				279,00 €
TOTAL HT		9 174,00 €	1 246,00 €	1 185,60 €	850,00 €	12 455,60 €
TVA 20%		1 834,80 €	249,20 €		170,00 €	2 254,00 €
TVA 20% Autoliquidation		237,12 €				237,12 €
TOTAL TTC		11 245,92 €	1 495,20 €	1 185,60 €	1 020,00 €	14 946,72 €
		73,65%	10,00%	9,52%	6,82%	100,00%

Soit un montant total de **12 455,60 € HT**

Article 3 – Autorisation donnée au Maire
Le Maire est autorisé à :

- signer le marché ou la convention de maîtrise d'œuvre,
- effectuer toutes démarches administratives,
- solliciter les subventions possibles (DRAC, Département, Région, Fondation du Patrimoine, etc.).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

Le Secrétaire,
M.Miguel PINÇON,